

<https://eglisealareunion.org/?L-Arast-des-questions-simples-laissees-sans-reponse>

L'Arast : des questions simples laissées sans réponse

- Archives - Points de vue -

Date de mise en ligne : mardi 27 décembre 2011

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Alors que depuis plus de trois semaines, d'anciens employés de l'Arast sont jour et nuit devant le Palais de la Source, soutenus par plusieurs grévistes de la faim, Stéphane Nicaise pose, en tant qu'acteur associatif, la question des responsabilités dans cette affaire.

La disparition de cette structure d'aide à la personne est un immense drame humain dont on ne mesure pas toutes les répercussions sociales qui, comme des répliques, continuent leur oeuvre destructrice. À quelques jours des fêtes familiales de fin d'année, sa liquidation a sonné comme le glas de la mort de grandes valeurs de notre vivre ensemble. Noël, symbole de paix, de joie et de retrouvailles était brutalement recouvert par l'insécurité et la précarité pour des centaines de travailleurs sociaux et des milliers de bénéficiaires de leur fidélité professionnelle et humaine, auxquels s'ajoutent tous leurs proches, plus nombreux encore.

La gravité de cette situation qui perdure depuis deux ans exige un débat dépassionné, comme on reprend à zéro une enquête mal engagée. L'Arast est une association, et à ce titre c'est à son président et à son conseil d'administration de rendre des comptes aux financeurs publics de la structure qu'ils gèrent, et à la justice en cas d'accusations portées sur le bon usage des subventions. Ce simple rappel souligne le fait que dans le traitement public et médiatique de « l'affaire Arast » les administrateurs associatifs ont complètement disparu derrière deux gros protagonistes, le Conseil général et l'AGS. L'impression reste donc que les premiers responsables de la gestion de l'association Arast se sont volatilisés dans la nature ! D'autres mises en cause récentes de structures associatives dans le secteur médico-social ont pourtant montré le poids des responsabilités qui pèse sur eux...

A ce premier fait déroutant pour tout acteur associatif comme moi-même, s'en ajoute un deuxième. Dans le fonctionnement d'une association, il revient au directeur et à son équipe de mettre en oeuvre les décisions du conseil d'administration. Le directeur peut donc être pris en défaut sur sa gestion au regard des orientations validées par procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Au président alors de le mettre en demeure de rectifier le tir, et s'il a des doutes fondés sur les agissements du directeur, il est en droit de le sanctionner et d'engager des poursuites à son encontre. Dans le cas de l'Arast, on ne sait pas si le directeur et son équipe ont eu ce type de reprise en main par leurs administrateurs. Par contre, le traitement public et médiatique de « l'affaire Arast » a stigmatisé les grandes dépenses engagées et non justifiées par les besoins du service. S'ils ont été de si mauvais gestionnaires des deniers publics, il est déconcertant de retrouver la plupart des anciens cadres de l'Arast en poste de direction dans des collectivités publiques...

Le statut associatif de l'Arast aurait-il été détourné de sa finalité ? C'est la grande question de l'instrumentalisation que peut subir une association au détriment de son rôle d'interface dans la société entre la population et les décideurs. Les concepteurs de la loi de 1901 y voyaient l'instrument de promotion des valeurs républicaines et de l'exercice accru de la citoyenneté.